

ARRETE DU MAIRE N°2025 – juin - 02 6
portant interdiction de stationner - Rue de Caen

LE MAIRE DE THUE ET MUE

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.227,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,
Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,
Vu la demande de la société SPIE Citynetworks reçu le 17 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la sécurité des usagers empruntant la rue de Caen, Bretteville l'Orgueilleuse, sur le territoire de la commune de THUE ET MUE (14740), d'instaurer une interdiction de stationner sur les 3 places de stationnement devant les 49-51-53 rue de Caen afin de permettre les travaux de modification de branchement au 53 rue de Caen, exécutés par la société SPIE Citynetworks, domiciliée à MOUEN (14791), 180 rue de l'Odon, le 27 juin 2025 ;

ARRETE

Article 1 : le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur les 3 places de stationnement devant les 49-51-53 rue de Caen (voir plan ci-dessous) afin de permettre les travaux de modification de branchement au 53 rue de Caen, le 27 juin 2025.

Article 2 : La pré signalisation et la signalisation seront mises en place et entretenues par la société SPIE Citynetworks.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. l'Adjudant de la brigade de Gendarmerie de Thue et Mue, à M. le directeur de la société SPIE Citynetworks et à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Thue et Mue, le 18 juin 2025
 Le Maire délégué de Bretteville-l'Orgueilleuse
 Jean-Pierre BALAS

Pour le Maire
 par délégation
 l'Adjointe au Maire
Laurence TROLET

